



COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Convocation :

03 Août 2026

Délibération Numéro

2026.10.08.07

Objet :

**ACQUISITION PARTIE
PARCELLE ZB0002**

**DANS LE CADRE D'UN
ACTE AUTHENTIQUE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260810-2026100807-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Août 2026**

Le 10 août deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 03 Août 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien,

Absents excusés : Mme DESMOULINS Anne-Sophie (a donné procuration à Mme LEMARCIS Sandrine), M. LE CORRE Gérald, M. LEBAILLIF Anthony

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'installation d'une citerne souple route de « CALMARE », il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle ZB0002 appartenant aux Consorts LEPELLETIER ;

Il s'agit d'une parcelle cadastrée ZB0002 d'une contenance de 3 400 m2 située Route de CALMARE.

Cette parcelle fera l'objet d'une division afin d'y installer la citerne souple (environ 200 m2).

Les propriétaires ont donné leur accord pour céder à l'euro symbolique la superficie nécessaire pour l'installation de la citerne souple à la commune

Considérant l'opération de travaux publics ci-dessus exposée

Considérant que l'accord du propriétaire de la parcelle ZB0002

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- **CHARGE** M. le Maire de procéder à la division de la parcelle par un géomètre
- **DECIDE** d'acquérir une partie de la parcelle ZB0002 d'une contenance d'environ 200m2 m2 située Route de Calmare pour la somme de 1€ symbolique.



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Convocation :

03 Août 2026

Délibération Numéro

2026.10.08.07

Objet :

**ACQUISITION PARTIE
PARCELLE ZB0002**

**DANS LE CADRE D'UN
ACTE AUTHENTIQUE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260810-2026100807-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



2026.104

- **DECIDE** de demander l'assistance des services de Caux Seine Agglomération pour la rédaction d'un acte authentique sous la forme administrative,
- **DECIDE** d'habiliter M. Le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé sous la forme administrative
- **DESIGNE** le 1^{er} adjoint, ou en cas d'empêchement les adjoints dans l'ordre de leur nomination, pour représenter la commune,
- **DIT** que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur : frais de bornage, frais d'acquisition et autres frais administratifs.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 10 Août 2026

Le Maire

François AUBER



La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

